

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 juin 2025

PUBLIE LE : 16 JUIN 2025

Délibération n°250611-8 : Don de 15 contremarques à l'association saint germanoise « La Maison Ukrainienne » dans le cadre de l'accueil d'adolescents ukrainiens, accompagnés de trois adultes, du 16 au 27 juin

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2025

PRESENTS

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE

CHAMBOURCY
LE PECQ

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE

Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

MARLY-LE-ROI

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUFI, DELEGUEE TITULAIRE

LE VESINET

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs Néant

Communes non représentées

LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:	7
<u>QUORUM</u>	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour le compte administratif 2024 11 pour les autres délibérations

OBJET : DON DE 15 CONTREMARQUES A L'ASSOCIATION SAINT GERMANOISE « LA MAISON UKRAINIENNE » DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'ADOLESCENTS UKRAINIENS, ACCOMPAGNÉS DE TROIS ADULTES, DU 16 AU 27 JUIN 2025

RAPPORTEUR : Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

CONSIDERANT que l'association Saint Germanoise « la Maison Ukrainienne » accueille, du 16 au 27 juin 2025, douze adolescents ukrainiens de 12 à 17 ans, accompagnés de 3 adultes ;

CONSIDERANT qu'il leur sera proposé diverses activités sur le territoire ;

CONSIDERANT, dans ce cadre, que l'association a sollicité le Syndicat afin qu'il puisse faire don de 15 entrées d'accès au Dôme ;

CONSIDERANT que le Syndicat souhaite répondre favorablement à la demande de cette association saint-germanoise ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le don de 15 contremarques « entrée groupe unitaire piscine » d'une valeur totale de 82,50 euros à l'association Saint Germanoise « la Maison Ukrainienne » dans le cadre de l'accueil, du 16 au 27 juin 2025, de douze adolescents ukrainiens de 12 à 17 ans, accompagnés de 3 adultes ;

AUTORISE à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce don.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **16 JUIN 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **16 JUIN 2025**

Benoît BURGAUD
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme


Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal